

Procès Verbal de l'Assemblée générale du F.S.E. du Collège Camille Vallaux

21 octobre 2021

Étaient présents

- Mme Lozachmeur, Principale.
- Membres du bureau : M. Ménager, président ; Mme Bénard, vice-présidente ; Mme Breton, trésorière ; M. Perrot, trésorier-adjoint ; Mme Quéré, secrétaire ; M. Niord, secrétaire-adjoint.
- Parents d'élèves : Mme Léost ; Mme Phan ; Mme Péron ; M. Tesson
- Professeurs : Mme Cambier
- Élèves : Stanislas Cospérec-Kospérn ; Louka Mazo

La réunion commence à 18h07.

Présentation de l'ordre du jour :

- Projet « gourdes »
- Bilan financier
- Projets en cours
- Renouvellement du bureau

Projet « gourdes »

Stanislas et Louka, élèves de 3e euro, présentent à l'assemblée leur projet d'échanges culturels et linguistiques avec le collège de Bodmin en Cornouailles. Préparation d'une émission de télévision mettant en valeur l'engagement écologique du collège Camille Vallaux. Dans ce cadre, l'équipe de Stanislas, Louka, Maelys et Joan proposent au FSE de les aider à monter une vente de gourdes métalliques, estampillées au logo du clubécologie, logo choisi suite à un vote des élèves.

Les deux élèves présentent au vidéo-projecteur le tableau d'amortissement qu'ils ont réalisé à l'aide d'un tableur. Ils estiment le nombre de gourdes à commander à environ 200. Soit le FSE avance les fonds de la commande, soit des flyers de précommande sont distribués aux élèves et la commande ajustée aux demandes. Deux sociétés en lice : *Initiatives* et *Zaprinta*. Choix selon les prix et matériaux : aluminium (*Initiatives*) ou inox (*Zaprinta*).

Vote du projet : aucune voix contre, aucune abstention. Le principe du projet est adopté à l'unanimité.

Choix du matériau : Choix de l'inox et donc de la société *Zaprinta* à l'unanimité.

Choix du fonctionnement par précommande : aucune voix contre, aucune abstention. Le principe est adopté à l'unanimité.

Le FSE apportera sa contribution pour l'encaissement des chèques et le passage de la commande.

Après avoir été chaudement félicités pour leur prestation, Stanislas et Louka quittent la réunion.

Présentation du bilan comptable par Mme Breton

Ressources uniquement composées des cotisations, le photographe n'ayant toujours pas reversé la part du FSE, soit 539 €. Mme Bénard va le relancer.

Dépenses payées : stages d'intégration, piscine, Incorruptibles, participation au jumelage avec Plages magnétiques, balles et raquettes pour la cour, récompenses des dicos d'or + assurance + reliquat mini-entreprise.

Compte tenu du fait qu'il n'y a eu aucun voyage en 2020-2021, le solde est de près de 12 000 euros.

Ressources prévisionnelles : gourdes, vente de plantes avant Noël par Mme Le Baut, de crêpes avant la Chandeleur par Mme Cambier, de gâteaux *Terre d'embruns* par Mme Breton et Mme Ollivier, récupération des journaux par *Cellaouate*.

Mme Breton fait remarquer que les ventes sont plus importantes, en particulier chez les 4e et 3e, lorsque les ventes sont fléchées. Mme Ollivier et elle envisagent une sortie pour les 3e.

Questions de parents d'élèves sur *Cellaouate*, entreprise bretonne qui récupère les journaux pour les recycler. Un bac de dépôt est disposé à l'administration. Il apparaît nécessaire de réaliser une campagne de communication pour faire connaître cette action auprès des élèves et de leurs familles.

Dépenses prévisionnelles :

Reconduction de projets : bandes dessinées du prix *Du vent dans les BD*, sélection de mangas du prix Mangawa, aide au financement du circuit de découverte des établissements professionnels proposant des CAP, avec nuitée à l'internat, pour les élèves de 3e SEGPA (participation pour le car sur deux jours + restauration - 16 élèves maxi). Il avait été voté une aide de 20 € par élèves en 2021 mais les aides publiques avaient permis de financer entièrement la sortie. Piscine + intégration 6e en prévision de la rentrée 2022.

Nouveaux projets :

Mme Bettan voudrait emmener tous les 4e (95 élèves) au cinéma voir *I am Greta*. Coût : cars (2 x 118 €) + 3 € par élève. Une participation sera demandée si le projet se concrétise, à voir selon le montant payé par le collège.

Monsieur Ménager souligne que le FSE participe pour boucler le budget mais que sa participation ne doit pas servir à l'établir en amont.

Mme Bénard suggère qu'un pourcentage fixe soit établi par type de projet, pour davantage d'équité.

M. Perrot répond que cela ne fonctionnerait que si tous les projets étaient prévus dès le début de l'année. Sinon les projets élaborés en cours d'année risqueraient de ne pouvoir être financés.

Il est demandé s'il est certain qu'il n'y aura plus de voyages avec nuitée. Mme Lozachmeur répond que la situation est encore très mouvante. Tous les projets peuvent être étudiés mais leurs porteurs doivent les envisager en tenant compte de la situation actuelle (nécessité du passe-sanitaire dans certains transports, musées, etc. et refus de la MAIF

d'assurer le risque lié à la pandémie). Certains établissements ont fait le choix de maintenir les voyages, mais comme la MAIF ne couvre plus désormais les annulations suite aux mesures sanitaires, c'est au risque de perdre tout l'argent investi en cas de nouvelle interdiction.

Mme Breton ajoute qu'elle a effectué des devis pour un voyage à Paris, comme celui qui avait eu lieu en automne 2020, et que les prix des hébergements ont fortement augmenté, (surcoût de 2000 €), ce qui ne permettrait plus de maintenir un tarif demandé aux familles de 200 € par élève.

Les élèves se sont toutefois déjà réjouis de pouvoir à nouveau bénéficier de sorties à la journée : Capucins pour la fête de la science, Abbaye de Daoulas en novembre. Mme Léost demande pourquoi toutes les classes de 4e n'ont pas pu bénéficier de la sortie aux Capucins. Mme Breton lui répond qu'elle avait bien inscrit les quatre classes, mais qu'en raison des mesures de distanciation liées au contexte sanitaire, seules deux classes ont été acceptées, pour que d'autres établissements puissent également en profiter. En revanche les deux autres classes de 4e bénéficieront également d'une sortie, à Pleumeur-Bodou, éventuellement en train, ou à Brennilis pour visiter l'ancienne centrale. La sortie pour la fête de la science a été entièrement prise en charge par le collège, mais une participation sera demandée pour Brennilis ou Pleumeur-Bodou.

Mme Léost propose l'aide des parents d'élèves pour les ventes. Mme Breton et Mme Cambier remercient par avance les parents qui aideront à l'ensachage et à la distribution des produits.

Mme Cambier sollicite également une aide du FSE pour renouveler des séries de livres prêtés aux élèves dans le cadre des cours de français. De nombreuses séries sont très abîmées et les crédits de lettres ne permettent guère de renouveler plus de quatre séries par an. Un nouveau professeur a demandé aux familles d'acheter quelques livres, mais ce n'est pas la politique du collège, qui ne voudrait pas voir certaines familles dans l'embarras.

Monsieur Perrot souligne que l'argent du FSE n'est pas destiné à rester en banque mais à financer des projets pour les élèves. Il est donc décidé d'attribuer 300 € aux professeurs de français et qu'en cas de difficulté pour certaines familles, le FSE prendra également en charge l'achat des livres, qui leur seront prêtés et reviendront ensuite au CDI.

Le financement du Prix Mangawa, initialement estimé à 1000 € suite à une confusion, est réduit à 160 €.

Le club d'échecs, annulé lors de la crise sanitaire, n'étant plus assuré suite au départ en retraite de son animateur, un échiquier sera disposé au CDI, en lieu et place de celui qui devait être financé par le FSE juste avant ladite crise.

Vote du budget prévisionnel : aucune voix contre, aucune abstention. Le budget est adopté à l'unanimité.

M. Tesseron demande que les parents soient davantage informés du rôle du FSE et des projets auxquels il participe. Il est proposé la création d'une rubrique à cet effet sur le site du collège, comprenant un tableau des actions menées.

Renouvellement du bureau :

M. Ménager souhaiterait passer la main, étant déjà très pris par d'autres associations, mais il accepterait de rester président du FSE en l'absence de candidature. Il explique aux parents d'élèves présents son rôle et les rassure sur le peu de risques encourus, eût égard à la faiblesse (relative) des sommes gérées et à l'absence d'employés.

M. Perrot se propose de succéder à M. Ménager. Mme Léost accepte de le remplacer comme trésorière-adjointe. Les autres membres du bureau conservent leur fonction : Mme Bénard reste présidente-adjointe, Mme Breton trésorière, Mme Quéré secrétaire et M. Niord secrétaire-adjoint.

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité.

Après un échange de coordonnées des participants à la réunion, la séance est levée à 19h36.